

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ/ MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET :** Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) - 3ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des structures d'accueil de la petite enfance, au titre de l'exercice 2016 et conformément au tableau annexé au rapport, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 157 080 € pour les structures associatives ou à but non lucratif,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention de partenariat conformément à la convention-type prévue à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 51, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOpte**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée